

COMPTE RENDU  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 juillet 2012

<b>Objet</b>	Conseil Municipal
<b>Date/heure</b>	Mardi 20 juillet 2012 à 17h00
<b>Lieu</b>	Mairie
<b>Présents</b>	MM. Paul BURRO, Thierry TAFINI, Jean-Pierre COZZA, Michèle DAIDERI, Max LAMBERT.
<b>Pouvoir</b>	René LAURENTI à Max LAMBERT
<b>Absent</b>	Marc LAURENTI, Jean-Paul DUHET et Frédéric MARTIN
<b>Secrétaire de séance</b>	Jean-Pierre COZZA
<b>Date de convocation</b>	16 Juillet 2012

**ORDRE DU JOUR**

- 1) Approbation du compte-rendu du dernier conseil municipal
- 2) Vente des garages.
- 3) Questions diverses.

Début de la séance 16h20.

**1) Approbation du compte-rendu du dernier conseil municipal.**

Aucune observation n'est émise, et Monsieur le Maire propose d'adopter le compte-rendu du précédent Conseil municipal.

**Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents plus le pouvoir.**

**2) Vente des garages.**

Vu la délibération du 24 mai 2011 autorisant les travaux permettant la création de 10 box fermés.

Vu la délibération du 20 juin 2012 autorisant Monsieur le maire à déclasser les 10 box du domaine public de la commune afin de les intégrer dans son domaine privé.

Vu la délibération du 20 juin 2012 autorisant Monsieur le Maire à vendre les dix lots conformément au cahier des charges annexé.

Vu l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivité Territoriale disposant que la gestion des biens et des opérations immobilières doivent être délibérées par le Conseil municipal.

Considérant la non vente des lots n°5, n°8 et n°10 lors de l'adjudication volontaire avec publicité et concurrence devant notaire et avec la présence de Madame la Perceptrice.

Vu la délibération du 19 octobre 2010 acceptant la publication des biens communaux à vendre.

Monsieur le Maire présente son projet de cahier des charges reprenant en deux parties les éléments spécifiques des biens vendus ainsi que les conditions générales de la vente.

**Monsieur le Maire informe que la publicité de la vente se fera par voie d'affichage en mairie et dans le village, sur le site internet ainsi que sur Nice-Matin.**

**Il indique également que les frais que devront payer les futurs acquéreurs s'élèvent à environ 18,5 % du prix de vente. Ces frais comprennent les honoraires du notaire mais également les frais engendrés par le document d'arpentage.**

**Monsieur le Maire après consultation de son Conseil décide que le prochain conseil municipal aura lieu le 7 août à 16h afin de désigner les acquéreurs au regard des offres qu'ils auront effectués.**

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

**LE CONSEIL MUNICIPAL ouï l'exposé de M. le MAIRE et après en avoir délibéré:**

**Décide à l'unanimité plus le pouvoir:**

- **D'APPROUVER la vente** des dix lots de volume, à savoir :

Le lot n°5 cadastré C 1454 à une mise à prix de 19 000 euros.

Le lot n°8 cadastré C 1457 à une mise à prix de 22 000 euros.

Le lot n°10 cadastré C 1459 à une mise à prix de 24 000 euros.

- **D'APPROUVER le cahier des charges.**

- **DE DONNER tous pouvoirs** à Monsieur le Maire à l'effet de signer tout état descriptif de division en volume, tout plan et généralement tout acte

### **3) Questions diverses**

#### **° Point 18 de l'ordre du jour du dernier Conseil municipal**

Madame Daideri souhaite ne plus être la représentante suppléant du conseil du développement et de proximité car elle ne veut pas travailler en relation avec Monsieur Duhet.

Monsieur le Maire dit que cette délibération votée le 20 juin 2012 sera modifiée par un vote lors du prochain conseil qui se tiendra le 7 août.

Monsieur propose d'ores et déjà Monsieur Tafini.

Monsieur Tafini explique les raisons de son abstention lors du vote et indique qu'il n'est aucunement intéressé pour siéger dans ce conseil du développement et de proximité.

#### **° Détermination des futurs travaux**

Monsieur Tafini demande à ce que l'ensemble des membres du Conseil municipal se réunisse pour définir les travaux à effectuer pour l'année 2013.

Monsieur le Maire précise qu'une date devra être définie à la rentrée en septembre.

**Monsieur le Maire lève la séance à 17h00.**

